

Deuxièmement, à mon avis, nous serions justifiés de demander que l'équilibre démographique, qui a été rompu par l'immigration massive dont notre pays a été l'objet depuis le début du siècle, il me semble que nous serions justifiés, dis-je, de demander que cet équilibre, momentanément rompu, soit rétabli de quelque façon, en faisant en sorte, comme je le disais tout à l'heure, que les minorités françaises soient renforcées numériquement dans les provinces anglophones, ce qui nous permettrait de dire aux séparatistes du Québec: Vous avez, dans d'autres provinces, des gens qui parlent votre langue et possèdent votre culture, et avec eux nous devons tous nous solidariser afin de devenir de vrais Canadiens dignes de ce nom.

*(Traduction)*

**M. Laniel:** Monsieur le président, puis-je poser une question à l'honorable député de Lotbinière?

*(Texte)*

**M. Choquette:** Si mon honorable collègue veut bien me laisser terminer, il pourra alors me poser des questions.

**M. Laniel:** Je voudrais demander une question à l'honorable député...

**M. Choquette:** Je répondrai à votre question à la fin de mes remarques.

Monsieur le président, permettez-moi de faire une troisième suggestion? Je me demande s'il serait tellement répugnant d'envisager la possibilité suivante: La loi stipule que lorsqu'un immigrant devient naturalisé Canadien, il doit posséder une connaissance suffisante de l'une des deux langues officielles du Canada. Serait-il tellement prohibitif d'exiger que, tout en ayant une connaissance suffisante de l'une des deux langues officielles du Canada, cet immigrant ait également une connaissance rudimentaire de la deuxième langue officielle du Canada, car après tout, quand il a résidé cinq ans dans un pays bi-ethnique et biculturel, il me semble qu'il devrait avoir réussi à posséder quelques rudiments de la deuxième culture et de la deuxième langue officielle du pays.

Et, comme quatrième suggestion—je ne sais pas si je «rencontre» tout à fait les idées de l'honorable ministre—j'ai l'impression que la Commission démographique d'un pays est à un tel point primordiale et vitale qu'à mon avis, nous devrions avoir un comité parlementaire sur l'immigration. C'est une opinion personnelle que j'exprime...

*(Traduction)*

**L'hon. M. Churchill:** Pourquoi pas en avoir un sur le drapeau aussi?

*(Texte)*

**M. Choquette:** Monsieur le président, je suis content que cette intervention de mon

[M. Choquette.]

honorable collègue de Winnipeg-Sud (M. Churchill) se produise à ce moment-ci parce que je crois qu'il va crier davantage lorsqu'il entendra la cinquième suggestion que je vais faire.

J'appartiens à la jeune génération, et nous nous croyons essentiellement Canadiens partout; nous respectons les sentiments et les principes de la génération plus âgée, plus expérimentée peut-être, qui croit quand même aux attaches et aux symboles qui n'ont pour nous qu'une valeur de colonialisme.

Je crois que nous, de la jeune génération, devons respecter les sentiments de la génération plus âgée, mais il ne faut pas accuser notre génération d'être révolutionnaire, parce qu'elle veut éliminer tous les symboles de colonialisme. Nous croyons faire en sorte que notre pays soit essentiellement canadien. Il existe dans la loi de l'immigration un article qui dit que tout citoyen canadien est sujet britannique. J'admets que cela peut faire plaisir à un grand nombre de Canadiens, mais vous ne pouvez pas blâmer les jeunes de ma génération de croire que le fait d'être sujets d'un autre pays constitue un lien de vassalité d'un pays à l'égard de l'autre. Je suis plutôt d'avis que nous devrions être essentiellement canadiens, citoyens canadiens, et si nous voulons respecter la Couronne qui préside à l'Association du Commonwealth, pourquoi tous les pays du Commonwealth ne se confèrent-ils pas une citoyenneté réciproque plutôt que de consacrer dans la loi un lien de sujétion?

*(Traduction)*

**M. le président suppléant:** La parole est à l'honorable député de Beauharnois-Salaberry.

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur le président, je voudrais demander au ministre pourquoi il...

*(Texte)*

**M. Laniel:** J'aurais une question à poser à l'honorable député de Lotbinière.

*(Traduction)*

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur le président, ne m'avez-vous pas donné la parole?

**M. Laniel:** Je désire poser une question à l'honorable député de Lotbinière.

**L'hon. M. Churchill:** Ah bon! Très bien.

*(Texte)*

**M. Laniel:** L'honorable député de Lotbinière ne croit-il pas qu'il y aurait un autre moyen d'augmenter la population canadienne-française au pays, c'est-à-dire par l'accroissement naturel? Les députés de la Chambre sont à se demander si lui-même ne fait pas mentir les déclarations de l'honorable député d'York-Humber (M. Cowan).